

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 26 octobre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15 et 16 octobre 2012

2012 V. 167 Vœu relatif au renforcement des moyens accordés aux établissements scolaires du 2nd degré dans le 12e arrondissement.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant le voeu proposé par Alexis Corbière, le Groupe communiste et les élus du Parti de Gauche ;

Considérant le voeu proposé par Michèle Blumenthal et les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés ;

Considérant les difficultés rencontrées par les personnels, enseignants et élèves du lycée Théophile Gautier situé dans les 4e et 12e arrondissements, en grande partie dues aux manques de moyens consécutives à la politique du précédent gouvernement ;

Considérant la mobilisation des équipes éducatives pour alerter les autorités compétentes sur l'urgence de la situation, ainsi que l'intervention immédiate du Maire de Paris, de son adjointe aux Affaires scolaires, des Maires des 4e et 12e arrondissements auprès du Recteur de l'Académie de Paris ;

Considérant la réponse du Rectorat qui a renforcé les moyens de l'établissement en pourvoyant les postes vacants, en adjoignant un mi-temps supplémentaire d'infirmière scolaire et en nommant deux contrats aidés pour renforcer l'équipe de surveillants, permettant de dédoubler des cours de deux classes de troisième et des classes de seconde ;

Considérant néanmoins la fragilité de la situation dans le Lycée Théophile Gautier comme dans d'autres établissements parisiens ;

Sur la proposition de Mme Colombe Brossel, au nom de l'Exécutif,

Emet le vœu :

- que M. le Maire de Paris s'assure auprès du Ministre de l'Education nationale que des personnels

enseignants ou non enseignants (médico-social et vie scolaire) supplémentaires seront affectés, dans les meilleurs délais, en particulier au Lycée Théophile Gautier, dans le cadre d'une réflexion globale sur les besoins des établissements publics d'enseignement.

Exprime

- également sa solidarité totale avec l'ensemble des personnels et des élèves, et particulièrement ceux qui ont subi des actes de violences.